



Construction urbanisme mitoyenneté

Par **Mumu**, le **05/10/2009 à 11:30**

Bonjour,rnrnrnJ'ai une murette en mitoyenneté.rnrnMon voisin veut construire une maison il me dit qu'il va s'appuyer contre la murette.rnrnC'est moi qui ai construit la murette.rnrnJe lui ai dit que je ne voulais pas qu'il s'appuie contre celle-ci, qu'il devait laisser un passage si j'avais besoin de faire des travaux. Merci

Par **aie mac**, le **05/10/2009 à 12:50**

bonjournsauf à ce que vous puissiez montrer que vous détenez sur le fond du voisin une servitude vous accordant cette prétention, vous ne bénéficiez d'aucun droit pour empêcher votre voisin d'implanter sa maison en limite de propriété, si l'urbanisme local l'y autorise.rnsi par ailleurs vous avez eu la malencontreuse idée de faire dépasser la fondation de votre murette sur la propriété voisine, le propriétaire sera en plus en droit de vous demander la démolition, à vos frais, de ce qui constitue un empiètement sur son fond.